



Opinion | Les nouvelles régions, des fusions d'entreprises comme les autres ?

Les régions métropolitaines sont passées en 2016 de 22 à 13. A l'approche des élections, trois experts analysent les conséquences politiques de ces fusions. Trois cas de figure ressortent, à l'image de ce que l'on observe déjà avec les entreprises.



De façon analogue aux « joint-ventures », certaines nouvelles régions ont gardé en mémoire les collectivités dont elles sont issues. (Negro Elkha/Shutterstock)

Par **Daniel Behar** (géographe), **Xavier Desjardins** (professeur en urbanisme), **Sacha Czertok** (consultant)
Publié le 5 juin 2021 à 11:00 | Mis à jour le 5 juin 2021 à 11:07

Six ans après la réforme de la carte régionale, un constat s'impose : la vie politique des nouvelles grandes régions n'a pas passionné. Certes, leur légitimité a été maintes fois discutée, leur rôle lors de la crise sanitaire et de la mise en oeuvre du plan de relance décortiqué, et le renouvellement des assemblées régionales à venir scruté comme un avant-goût des élections présidentielles. Mais on a fait peu de cas de l'exercice régulier de

leurs fonctions, notamment après les fusions.

Depuis 2015, le législateur exige que de nombreuses politiques publiques (aménagement du territoire, mobilités, énergie, biodiversité, gestion des déchets) soient ordonnées par un schéma d'aménagement que chaque région métropolitaine (hors Ile-de-France et Corse) doit réaliser. A quelques jours des élections régionales, que nous dit leur analyse des conséquences politiques de ces fusions ? Si elles diffèrent d'une région à l'autre, on peut distinguer trois cas de figure, de même qu'il existe plusieurs types de fusion d'entreprises.

CET ARTICLE EST **RÉSERVÉ AUX ABONNÉS**

Abonnez-vous dès maintenant

- ✓ Tous les articles des Echos en illimité sur le site et l'application
- ✓ Le journal en version numérique dès 22h30 la veille de sa parution
- ✓ Les newsletters exclusives, éditos et chroniques en avant-première

Je m'abonne

Déjà un compte ? **Connectez-vous**